

## étape 1

### **Demande de remboursement par le client**

- Votre l'entreprise doit effectuer elle-même la demande de financement via son espace en ligne Uniformation.
- Il s'agit d'un remboursement, pas de subrogation → Vous devez avancer les fonds.

## étape 2

### **Conditions de financement**

- Trois demandes par an sont possibles.
- Plafond : 5 000 € par demande.

## étape 3

### **Paiement à Formoz et pièces à fournir**

- Votre entreprise paye un acompte
- Formoz vous transmet :
  - Programme
  - Convention
  - Certificat de réalisation
  - facrure complète

## étape 4

### **Remboursement géré entre Uniformation et l'entreprise**

- Une fois la formation réalisée, l'entreprise soumet les documents à Uniformation
- Uniformation rembourse directement l'entreprise, Formoz ne fait aucune démarche auprès de l'OPCO